

remédier à la situation. Autrement, nous aurons perdu notre temps en reparlant de ces différentes propositions qui y sont contenues.

• (9.50 p.m.)

M. Kindt: Monsieur le président, parce que je ne me suis pas rendu compte de l'envergure de ce projet de loi, j'ai oublié de faire part d'un point dont je me suis souvenu par la suite. L'Alberta compte trois parcs nationaux dans les Rocheuses: aux lacs Waterton, à Banff et à Jasper. Ces parcs sont des régions touristiques. Je sais que le gouvernement fédéral s'occupe de la pêche dans ces parcs, mais je sais aussi qu'il y a, entre les parcs, une foule de ruisseaux de montagne et de terrains de camping. Les touristes se rendent aux ruisseaux entre les parcs pour s'adonner à la pêche sportive. Je sais que les provinces sont censées ensemençer ces ruisseaux, mais les poissons y disparaissent très rapidement.

Les touristes se plaignent de ne rien prendre dans les ruisseaux ni dans les parcs nationaux. En quittant ces régions, ils prétendent qu'on y a tant pêché qu'il ne reste plus de poisson. On peut croire qu'ils plaisantent et prétendre qu'ils n'emploient pas la bonne sorte d'agrès ou de mouches. Mais si nous voulons protéger la pêche au pays et astreindre les provinces au règlement, ne laissons rien au hasard; assurons-nous que les provinces mettent sur pied des programmes d'ensemencement satisfaisants afin que les touristes puissent prendre du poisson. Les recettes touristiques se classent au deuxième ou troisième rang du revenu national et nous ne faisons rien pour cette industrie, si ce n'est pour les parcs nationaux.

Même les parcs nationaux manquent à cet égard, parce que les cours d'eau n'y contiennent pas assez de poisson. Le ministre des Pêcheries devrait parler aux administrateurs de nos parcs nationaux et, au besoin, élaborer des projets qui nous permettraient d'attirer plus de touristes et de les satisfaire davantage. À mon sens c'est son devoir et j'espère que cette loi le rendra plus libre de faire de son mieux pour discuter cette question avec ses collègues et, s'il le faut, avec l'Alberta, à propos des cours d'eau autour des parcs, qui relèvent de cette province. Je demande au ministre jusqu'où, d'après lui, ira son autorité aux termes de cette loi et s'il entend la restreindre à la côte, sans s'aventurer à l'intérieur pour s'occuper de ce qu'il y a à faire.

M. Barnett: Monsieur l'Orateur, le député de Fraser-Valley a prétendu tout à l'heure que j'apportais au débat une note partisane.

[M. Herridge.]

Je croyais pourtant faire preuve d'une grande retenue et m'en tenir aux faits. Quoi qu'il en soit, je ferai remarquer au député de Fraser-Valley et au comité que je ne suis pas de ceux qui considèrent le premier ministre de la Colombie-Britannique et son gouvernement comme une redoutable divinité au-delà de toute critique.

Le député de Fraser-Valley a fait allusion aux élections. Il détient peut-être des renseignements que je ne possède pas. Je sais qu'il est question d'élections dans une ou deux provinces, mais il n'y a pas, que je sache, d'élections à l'horizon en Colombie-Britannique. J'aimerais expliquer au comité, et même avec quelques détails, étant donné les propos qu'a tenus le député de Fraser-Valley, pourquoi je me préoccupe de l'essor des pêches en Colombie-Britannique, puis montrer ce qui se fait en ce domaine et ce qui devrait se faire.

Je m'inquiète de ce qu'à l'heure actuelle, la province de Colombie-Britannique retarde, toute proportion gardée, sur certaines autres provinces du Canada en ce qui concerne la croissance de ses pêcheries. Effectivement, selon les derniers chiffres que j'ai vus, la valeur au débarquement du poisson pris par les pêcheurs de la Nouvelle-Écosse est plus grande que celle de la Colombie-Britannique. Je signale qu'à mon sens la compétence constitutionnelle du gouvernement fédéral au sujet des pêcheries est la même en Colombie-Britannique que dans toutes les autres provinces du Canada.

Ce qui me préoccupe et que je m'efforce de signaler, c'est qu'au moment où les pêcheries de Colombie-Britannique perdent du terrain, toutes proportions gardées, la seule province qui, d'après mes renseignements, soulève des points obscurs de compétence constitutionnelle est précisément la Colombie-Britannique. Ceci se produit au moment où tout indique que, sur les côtes de l'Atlantique, on collabore davantage à des programmes conjoints et à des entreprises des gouvernements fédéral et provincial visant à l'expansion des pêcheries.

Je le répète, monsieur le président, le gouvernement de la Colombie-Britannique et le comité permanent de l'Assemblée législative aiment, comme on peut le voir dans le rapport du comité, à ergoter sur la compétence constitutionnelle. Je rappellerais au député de Fraser-Valley que, selon les chiffres dont je dispose au sujet des prévisions de la Colombie-Britannique pour 1965-1966, en ce qui